

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Dix-Sept, le premier février, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-sept janvier deux mil dix-sept par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : MM. ASTRUC Sylvie, ATTALI François, BASSEZ Dominique, COUFFIGNAL Anne, DAMEZ Olivier, GENEVE Christelle, JOLY Ananda, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENT Sylvanie, MORGAIN Garance, PAGES Gisèle, TENEGAL Denis, VERGNES Valérie.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MM. CAMOLESE Stéphan à TENEGAL Denis, MAS Jean-Claude à PAGES Gisèle

Excusé(es) : DAURES Philippe, LLEWELLYN Anthony

Absent(es) : ROLIN Claudine

La séance est ouverte ce mercredi premier février à dix-huit heures trente, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance : Madame PAGES Gisèle

En début de conseil municipal, il est procédé à la présentation d'une partie du Conseil Municipal Jeunes. Trois élus municipaux étaient présents : Léo MASSOUTIER, Aurélien GAFFIÉ et Elise BIGNOLAS. Ils font part à l'ensemble du conseil municipal des projets à venir. Il s'agit du baptême de l'école maternelle en présence de Pierre PERRET et d'une journée skate/roller, organisée en juillet prochain.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du précédent conseil est validé. Accord à l'unanimité avec une modification à apporter sur les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui doivent être mentionnés en TTC. (recette non soumise à la TVA)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération concernant la gestion des ressources humaines.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/01 : signature d'un contrat de bail avec Free

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune souhaite retirer les antennes de téléphonie mobile du château d'eau. D'ici la fin de l'année 2017, ce sera chose faite puisqu'un pilône va être installé sur un terrain communal situé à Palmato. D'une quarantaine de mètres, celui-ci fait l'objet d'un contrat de bail signé pour douze ans par la municipalité. Le loyer proposé par Free s'élève à 4500 euros nets par an.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/02 : exonération de la taxe d'aménagement

L'Adjoint en charge de ce dossier rappelle qu'une délibération sur ce sujet a déjà été prise lors du conseil municipal du 7 septembre 2016. Mais, suite à une remarque du contrôle de légalité, une nouvelle délibération doit être validée sans mention de la surface de projet. De fait, les constructions de taille réduite soumises à la déclaration préalable sont exonérées de la taxe d'aménagement dès lors que la nouvelle construction n'est pas accolée à la construction existante.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2017/03 : signature de la convention de prestation de service relais fourrière

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération prise chaque année afin que les chiens errants et dangereux puissent être récupérés et amenés à la fourrière. L'Association « Les temps orageux » propose ce service à 73.60 euros par voyage et par chien.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/ 04 : demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre du FSIL ou de la DETR pour l'aménagement du centre bourg :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, une demande similaire avait été déposée auprès des services de l'Etat mais que le dossier de Couffouleux n'avait pas été retenu. Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de déposer un nouveau dossier qui devra être étudié dans le cadre du contrat de ruralité porté par la communauté d'agglomération.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/05 :Achat de deux parcelles

L'Adjoint en charge de ce dossier indique qu'afin de pouvoir élargir le Cami de l'Aousel, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles d'une superficie de 103 m² pour l'une et 33 m² pour l'autre. Le prix des parcelles a été estimé à 2 euros le m². Après négociation avec les propriétaires, les dits terrains seront cédés à la commune à l'euro symbolique.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2017/06 : dénomination d'un piétonnier

Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'un don de terrain pour la création du piétonnier situé entre l'avenue Jean Bérenguier et le chemin du Moulin à vent. En contrepartie, les donateurs ont souhaité que ce piétonnier porte le nom de leur grand-père Monsieur Albert Derro.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/07 : signature d'une convention avec les bénévoles pour la rénovation des églises

Monsieur le Maire indique que l'état des églises va nécessiter des travaux importants. Afin de ne pas alourdir les dépenses de la commune, Monsieur le Maire et un Adjoint ont déjà rencontré une personne qui s'est proposée d'intervenir pour certains travaux. Pour ce faire, une convention individuelle s'avère nécessaire. Monsieur le Maire demande de fait l'autorisation de signer ce type de convention.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2017/08 : augmentation du temps de travail pour un agent

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent chargé de l'urbanisme vient de prendre sa retraite. De fait, Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures d'un agent qui travaillait jusqu'à présent à mi-temps. Celui-ci sera chargé de l'urbanisme mais aussi d'une partie de la gestion des ressources humaines, jusque-là traitée par la communauté des communes du Rabastinois (CORA).

Accord à l'unanimité

Subventions aux associations :

Il est rappelé par l'Adjoint en charge des questions scolaires, qu'une subvention de 80 euros par enfant participant à la sortie sur le canal du midi sera attribuée.

Accord à l'unanimité

Point sur le CCAS :

L'Adjointe référente indique qu'un repas des aînés avec spectacle se déroulera le 11 mars prochain au gymnase.

Point sur l'intercommunalité :

Monsieur le Maire indique qu'à présent, la communauté d'agglomération fonctionne. Un bureau se réunit chaque semaine. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a obtenu la délégation relative à la mobilité et qu'une enquête vient d'être lancée par la communauté d'agglomération sur les déplacements. En revanche, les commissions n'ont pas encore été constituées.

Questions diverses :

* Rappel des dates des élections :

Elections présidentielles : le 23 avril et le 7 mai.

Elections législatives : le 11 et 18 juin.

* Un coussin berlinois sera mis en place chemin du saut.

* Un plan de circulation sera à l'essai à compter du mois d'avril sur la commune de Rabastens.

Fin de la séance à 19 h 30.

Délibérations	THEME
DEL 2017/01	Signature d'un contrat de bail avec Free
DEL 2017/02	Exonération taxe d'aménagement
DEL 2017/03	Signature de la convention de prestation de service relais fourrière
DEL 2017/04	Demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre du FSIL pour l'aménagement du centre bourg
DEL 2017/05	Achat d'une bande de terrain Cami de l'aousel
DEL 2017/06	Dénomination d'une voie
DEL 2017/07	Signature de conventions avec des bénévoles pour la rénovation des églises
DEL 2017/08	Subvention aux associations
DEL 2017/09	Augmentation du temps de travail pour un agent

Ainsi fait et délibéré le 1^{er} Février 2017

Le Maire,

NOMS PRENOMS	ET	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ASTRUC Sylvie			LAGANTHE René	
ATTALI François			LAURENT Sylvanie	
BASSEZ Dominique			LLEWELLYN Anthony	
CAMOLESE Stéphan			MAS Jean-Claude	
COUFFIGNAL Anne			MORGAIN Garance	
DAMEZ Olivier			PAGES Gisèle	
DAURES Philippe			ROLIN Claudine	
GENEVE Christelle			TENEGAL Denis	
JOLY Ananda			VERGNES Valérie	
JUAN Christophe				